

Ventadour, Gouvernante de l'Infante-Reine sa Fille, par laquelle elle la remercie en premier lieu des soins infatigables qu'elle a pris pour cette jeune Princesse pendant sa dernière maladie, & lui notifie ensuite la cession qu'elle vient de faire de la Couronne conjointement avec le Prince son Epoux, pour finir le reste de leurs jours dans le Château de *St. Ildefonse*; la priant pour conclusion de recommander en toutes occasions à S. M. T. C. les intérêts du Duc de *Parme* son Pere, & de l'Infant Don Carlos son Fils &c.

IX. Les Arrêts du Conseil qui ont parus pendant le mois de Janvier, sont.

Un Arrêt, qui proroge jusqu'au premier de Mars le terme fixé pour convertir les Certificats de Liquidation, de la manière qu'il a été ordonné par les précédens Arrêts.

Un autre du commencement de Janvier concernant le payement des anciennes dettes des Colonies de l'Amerique.

Autre pour empêcher les abus qui se commettent dans la distribution des Primes, & l'achat des Actions à terme; ordonnant pour cet effet de déposer lesdites Actions vendues dans un Bureau particulier de la Maison de la Compagnie, pour y rester en dépôt jusques au jour qu'elles devront être livrées.

Declaration du Roi pour former la Maison de Mr. le Duc d'Orleans, qui sera à l'avenir composée de 250. personnes.

Autre qui accorde aux Officiers de la Cour des Monnoyes une augmentation de gages de 20. mille livres.

Un Arrêt qui supprime le Droit qu'on levoit sur les Bestiaux qui venoient des Pays étrangers, & sur ceux qu'on transportoit d'une Province à l'autre, avec défense de faire sortir hors du Royaume les Bêtes à corne.